



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 10 novembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix**

En ma qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, j'ai le plaisir de vous communiquer l'avis formulé par la Commission au sujet du prochain renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) (voir annexe). L'avis consultatif qui vous est présenté est le fruit de consultations menées entre les membres de la Commission.

Je reste à la disposition du Conseil de sécurité pour lui apporter tout complément d'information ou toute précision nécessaire. Dans le cadre de la formation République centrafricaine, la Commission continuera d'accompagner la République centrafricaine et d'informer le Conseil des faits nouveaux intéressant la consolidation de la paix, selon qu'il conviendra.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président de la formation République centrafricaine  
de la Commission de consolidation de la paix  
(Signé) Omar **Hilale**



**Annexe à la lettre datée du 10 novembre 2023 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Président  
de la formation République centrafricaine de la Commission  
de consolidation de la paix**

**Avis adressé au Conseil de sécurité par la Commission  
de consolidation de la paix sur le renouvellement du mandat  
de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en République centrafricaine**

En application de la résolution [2282 \(2016\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil, la formation République centrafricaine de la Commission a poursuivi ses échanges avec les membres de la Commission, y compris pour partager les expériences et les enseignements tirés de la consolidation de la paix dans le contexte de la République centrafricaine.

Même si de nombreux problèmes persistent, notamment la poursuite du conflit armé dans certaines régions, qui fait payer un tribut disproportionné à la population civile et qui pèse sur la situation humanitaire et les droits humains, de nombreux faits encourageants sont survenus au cours de l'année écoulée en République centrafricaine.

Nous devons tirer parti de ces éléments positifs pour soutenir et renforcer l'engagement du pays et la voie vers le rétablissement et la paix durable.

Compte tenu de l'action qu'elle continue de mener, la Commission tient à faire les observations suivantes :

1. La Commission salue les efforts continus des autorités centrafricaines pour assurer l'appropriation nationale et locale du processus de paix, notamment en mettant en œuvre les engagements pris pour assurer la complémentarité et maintenir la synergie dans les démarches politiques entreprises dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe de Luanda pour la paix en République centrafricaine. La Commission prend note de la tenue du deuxième examen stratégique qui a eu lieu le 23 octobre et se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre harmonisée de l'Accord et de la feuille de route conjointe. L'extension de l'autorité de l'État et la réconciliation nationale sont essentielles pour rétablir le tissu social du pays et créer les conditions d'une paix durable. La Commission souligne l'importance du dialogue, de la réconciliation, de la cohésion sociale et de la gouvernance inclusive pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable.

2. La Commission souligne que les prochaines élections locales, prévues en octobre 2024, offrent une occasion unique de faire de nouveaux progrès dans les démarches politiques et le processus de paix et réaffirme qu'il est essentiel de garantir un processus électoral équitable, ouvert, crédible et inclusif, en permettant notamment aux femmes et aux jeunes de participer au vote et au processus électoral. Le Gouvernement centrafricain a pris des mesures importantes pour instaurer un climat favorable à la tenue d'élections locales, notamment en coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). La Commission réitère son inquiétude face à l'important déficit budgétaire qui subsiste et souligne que la communauté internationale se doit de maintenir son engagement à fournir un appui.

3. Le désarmement et la démobilisation sont essentiels pour mettre un terme à la violence et à l'insécurité. La Commission salue les progrès notables réalisés dans la démobilisation, le désarmement et la réintégration des groupes armés, ainsi que les résultats positifs des efforts entrepris dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration en République centrafricaine, qui comprennent la démobilisation et la dissolution subséquente de 9 des 14 groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. La Commission note le rôle précieux du Fonds pour la consolidation de la paix dans l'appui aux projets qui favorisent la réintégration des ex-combattants et qui favorisent la résilience des populations, en particulier les jeunes à risque et les femmes, dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. La Commission demande en outre un soutien financier supplémentaire pour garantir l'accès à des programmes de réintégration appropriés et à long terme. Le but est d'empêcher les personnes démobilisées de retomber dans la violence. La Commission encourage les autorités centrafricaines et leurs partenaires à poursuivre leur coopération afin de créer une synergie et une complémentarité, notamment avec les acteurs de la paix, du développement et de l'aide humanitaire, en vue de mobiliser des ressources visant à financer des campagnes de sensibilisation et de poursuivre les opérations de désarmement des autres groupes armés. La Commission invite en outre la communauté internationale à apporter un plus grand soutien financier et technique à la République centrafricaine en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités des forces armées, y compris le soutien à l'application du principe de responsabilité et à la bonne gouvernance dans les services de défense et de sécurité, ainsi que la résolution des problèmes socioéconomiques persistants.

4. Sachant l'importance capitale de la lutte contre l'impunité, de l'établissement des responsabilités et de la justice pour rétablir la confiance, instaurer une paix durable et assurer la réconciliation nationale, et soulignant en outre l'importance de l'état de droit, de ses institutions et des mécanismes de justice transitionnelle à cet égard, la Commission souligne qu'il est crucial de fournir un financement adéquat, prévisible et durable, ainsi qu'un soutien technique et logistique, pour que ces institutions et mécanismes puissent s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées, en particulier la Cour pénale spéciale et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. La Commission souligne également qu'il faut apporter un appui à la justice militaire.

5. La Commission insiste sur le fait que la MINUSCA a toujours une raison d'être et met en exergue l'importance pour tous les acteurs de soutenir la Mission dans l'exécution de son mandat. La Commission rappelle en outre qu'il importe de renforcer la coopération et la coordination multilatérales et bilatérales dans la région et la sous-région pour aider la République centrafricaine dans son entreprise de consolidation de la paix, conformément aux priorités qu'elle s'est fixées et dans le plein respect du principe de l'appropriation nationale. Il est d'une importance toute particulière de renforcer la mobilisation et la coopération dans la sous-région en ce qui concerne les questions frontalières, y compris le soutien à la Commission nationale en charge de la gestion des frontières.